

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 février 2016, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-15/B-00472 et D08-01-15/B-00473  
**Propriétaire(s) :** Kavanagh Family Investments Limited  
**Emplacement :** 6176, (6130 et 6150), chemin Hazeldean  
**Quartier :** 6 – Stittsville  
**Description officielle :** partie des lots 23 et 24, concession 12 Goulbourn  
**Zonage :** AM9  
**Règlement :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Il est proposé de construire un immeuble polyvalent de cinq étages abritant un établissement de soins pour bénéficiaires internes et des chambres sur une des parcelles, tandis que les deux autres parcelles resteront vacantes.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 13 du plan 4R-21452 qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00472	224,78 m	72,17 m irrégulière	11 162,3 m <sup>2</sup>	1 et 2	6130, ch. Hazeldean (immeuble polyvalent proposé)
B-00490	82,27 m	87,1 m irrégulière	6 844,1 m <sup>2</sup>	3	6150, ch. Hazeldean (vacant)

Le terrain conservé, représenté par les parties 4 à 13 du plan 4R-21452, aura une façade de 314, 32 mètres sur le chemin Hazeldean sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 33 465,8 mètres carrés. La parcelle restera vacante et sera située au 6176, chemin Hazeldean.

Les parcelles et les logements ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-15/A-00414) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.